

Projets d'éoliennes : consultation et contestations

Deux enquêtes publiques sont en cours, jusqu'au 20 octobre, à Beauvilliers et à Theuville, dans le cadre de la consultation sur l'implantation de deux parcs éoliens sur ces deux communes. Ces enquêtes publiques obligatoires ont pour objectif d'informer et de recueillir l'avis des habitants du secteur et des conseils municipaux, jusqu'au 20 octobre.

La société SAS Parcs éoliens de Beauvilliers, filiale de EDF Renouvelables, prévoit l'implantation de huit éoliennes, d'une puissance de 4,3 MW. Le projet de la SAS Les éoliennes citoyennes 15 comporte six éoliennes, dont le modèle n'a pas été communiqué dans le dossier de présentation.

« Une situation de saturation visuelle »

Ces deux projets s'inscrivent dans un secteur où il existe déjà un certain nombre de mats, mais pas sur le territoire communal de Theuville. C'est d'ailleurs ce que note la



MATS. La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Centre-Val de Loire estime que les projets de nouvelles implantations sont « de nature à accroître une situation de saturation visuelle et d'encercllement des lieux de vie ». PHOTO D'ARCHIVES : QUENTIN REIX

Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Centre-Val de Loire, qui a émis des réserves. Son avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'étude d'impact présentée et sur la prise en compte de l'environnement et de la santé humaine par le projet.

Selon elle : « Les choix retenus sont associés à une conception du projet en tant qu'extension d'un parc existant dans un secteur éolien déjà particulièrement dense. Cette im-

plantation sera de nature à accroître une situation de saturation visuelle et d'encercllement des lieux de vie. En outre, le choix d'implantation de deux éoliennes à proximité immédiate de milieux boisés, et les conditions d'exploitation, sans bridage global vis-à-vis des chiroptères et des oiseaux, ne permettent pas de conclure à une bonne prise en compte des enjeux en matière de biodiversité. »

Un constat que partage aussi l'Association de pro-

tection de l'environnement de la plaine vovéenne qui existe depuis février 2022. Elle dénonce « l'encercllement complet de la commune » par les éoliennes. ■

François Feuilleux

➔ **Pratique.** Les deux dossiers sont consultables en ligne sur www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours/ Dossiers consultables dans les deux mairies, aux heures d'ouverture. Permanences des commissaires enquêteurs vendredi 20 octobre, de 9 heures à midi (projet SAS parc éolien) et de 14 heures à 17 heures (projet SAS éoliennes citoyennes).